

Règlement sur la coordination fédérale
Article 6 – Dossier de détermination

Titre du projet : Forage exploratoire dans la zone prometteuse de Old Harry, permis de prospection 1105

Emplacement : Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve

Promoteur : Corridor Resources Inc.

AUTORITÉ FÉDÉRALE :

NOM ET TITRE :

SIGNATURE :

DATE : ,

Conformément à l'article 6 du Règlement sur la coordination fédérale, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE), l'autorité fédérale mentionnée ci-dessus a examiné la description du projet et vous informe des éléments suivants :

(a) il est probable qu'il faudra une évaluation environnementale du projet

Déclencheur	Promoteur	Financement
	Transfert de terrains	Liste des lois

Déclencheur de la liste de lois :

(b) il est peu probable qu'une évaluation environnementale du projet soit nécessaire

(c) il est en possession de renseignements ou de connaissances spécialisées ou d'experts qui sont nécessaires pour effectuer l'évaluation environnementale du projet

OU

(d) des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour rendre une décision

Si la réponse à l'alinéa d) est oui, le Règlement exige que les renseignements supplémentaires soient demandés dans les 10 jours suivant la décision.

Identifier la personne-ressource pour l'évaluation environnementale, si elle est différente du nom mentionné ci-dessus.

Nom et titre :

Adresse :

Téléphone/Télécopieur :

Courriel :

Veuillez retourner par fax, au plus tard le **28 mars 2011**, à :
Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers, à l'attention
de : Darren Hicks
Numéro de télécopieur 709-778-1432



30 mars 2011

Dossier numéro NL-111

Darren Hicks, M. Env. Sci.
Analyste environnemental
Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures
extracôtiers
140, rue Water, 4e étage St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6
709.778.1431 bureau
709.778.1432 télécopieur

Objet : Forage exploratoire dans la zone prometteuse de Old Harry, permis de
prospection 1105

Cher M. Hicks :

La présente lettre vise à vous informer que, conformément au Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale et à la suite de l'examen de la proposition de projet susmentionnée, Ressources naturelles Canada (RNCan) n'a aucune responsabilité en vertu de l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* en ce qui concerne la portée actuelle du projet.

Dans le contexte du paragraphe 12(3) de la LCEE, RNCan peut avoir une expertise dans les domaines suivants, qui peuvent s'appliquer au projet :

Renseignements généraux

- Politiques nationales et internationales énergétiques, forestières et minières.

Forêt

- La gestion des forêts sur les terres autochtones et militaires;
- L'écologie et les écosystèmes forestiers;
- La biodiversité forestière;
- Les biotechnologies;
- Le changement climatique;
- L'entomologie;
- Le paysage et l'aspect visuel;
- Les incendies de forêt;
- La pathologie des pratiques forestières;
- La sylviculture et régénération;

Mines et métaux

- Les explosifs;
- La gestion des déchets miniers (résidus et surcharge), la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines, le drainage de mines acides;
- Le développement de sites miniers,

Énergie

- L'efficacité énergétique, les nouveaux combustibles;
- Les technologies énergétiques;
- L'analyse économique pour les projets énergétiques.



Sciences de la Terre

- Les systèmes de renseignements géographiques;
- Les incidents géologiques (tremblements de terre/séismicité, glissements de terrains, inondations, dangers d'eaux profondes, tsunamis, géomagnétisme);
- La géomatique;
- Les géophysiques (terrain peu profond et profondeur crustale);
- Les géosciences (géologie de surface et sous-terrain, géomorphologie, eaux souterraines);
- Les géotechniques et l'ingénierie géologique;
- L'apparition du permafrost, processus et stabilité;
- La glaciologie;
- La nappe phréatique et l'hydrogéologie (écoulement, recharge, chimie et délimitation des aquifères);
- Le processus et la stabilité du paysage (côtier, pente éolienne fluviale) et leur réaction au changement climatique;
- L'environnement marin les géosciences de ressources marines;
- La géologie des minéraux et des hydrocarbonés et les évaluations des ressources régionales;
- Les détections à distance;
- Le relevé sur les terrains fédéraux.
-

Toutes les demandes d'expertise doivent être envoyées par écrit, et l'échéance de nos réponses doit être spécifiée. De manière à nous aider et à éviter des retards inutiles, nous vous invitons à nous faire parvenir les renseignements tels que la portée du projet, la portée de l'évaluation et le domaine et/ou les portions de documents qui doivent être examinés.

Si vous avez des questions concernant la réponse de RNCAN, veuillez me contacter par téléphone au 613-995-7609, par télécopieur au 613-995-5719 ou par courriel à caitlin.scott@NRCan.gc.ca

Sincèrement,

Caitlin Scott

Coordination de l'évaluation environnementale
Ressources naturelles Canada